



A. L...

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

OBJET : Motion de soutien à la résolution générale de l'Association des maires de France à l'issue de son 101^{ème} congrès

Séance du 20 décembre 2018

Convocation du 14 décembre 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre à 19 h 42, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quatorze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Jean-Pierre Riotton, Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mmes Sakina Bohu, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault,
Mme Isabelle Drancy par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Philippe Tastes par M. Patrice Pattée,
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Pierre Riotton,
Mme Liza Magri par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Othmane Khaoua par Mme Pauline Schmidt,
Mme Catherine Lequeux par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge,
M. Thibault Hennion par Mme Florence Presson,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etait absent :

M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 20 décembre 2018

OBJET : Motion de soutien à la résolution générale de l'Association des maires de France à l'issue de son 101^{ème} congrès

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les termes de la résolution générale adoptée à l'unanimité des participants au 101^{ème} congrès des maires et des présidents d'intercommunalité,

Après en avoir délibéré, à la majorité : (4 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Hachem Alaoui-Benhachem ; 3 abstentions : MM. Christian Lancrenon, Thierry Legros, Xavier Tamby)

APPROUVE les termes de la résolution générale du 101^{ème} congrès des maires et des présidents d'intercommunalité.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent